

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par

M. Tetart, M. Le Ray, M. Tardy, M. Straumann, M. Fasquelle, Mme Louwagie, M. Abad,
M. Cinieri et M. Suguenot

ARTICLE 74

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.